

La France associative en mouvement

16^{ème} édition
Septembre 2018



Cécile BAZIN – Marie DUROS – Floriane LEGRAND

Guillaume PREVOSTAT – Jacques MALET

Au sommaire de cette 16^{ème} édition

Cette présentation synthétique reprend le sommaire de l'étude en libre accès sur www.recherches-solidarites.org :

1. Les créations d'associations jusqu'en août 2018
2. Associations et bénévoles aujourd'hui
3. L'emploi dans les associations en 2017
4. Le moral des responsables associatifs au printemps 2018
5. En savoir plus

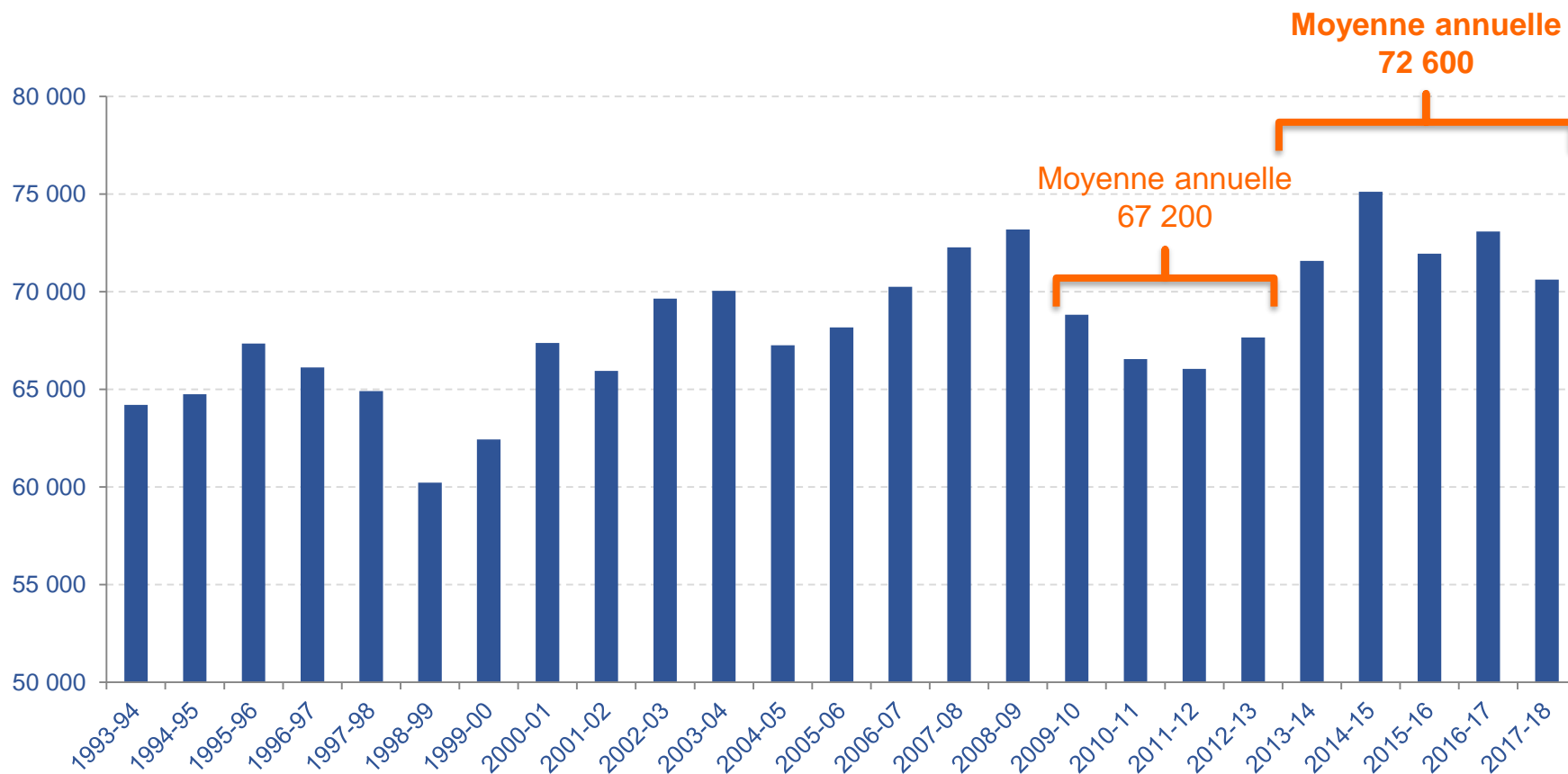
16^{ème} édition réalisée avec le soutien du groupe



Les créations d'associations



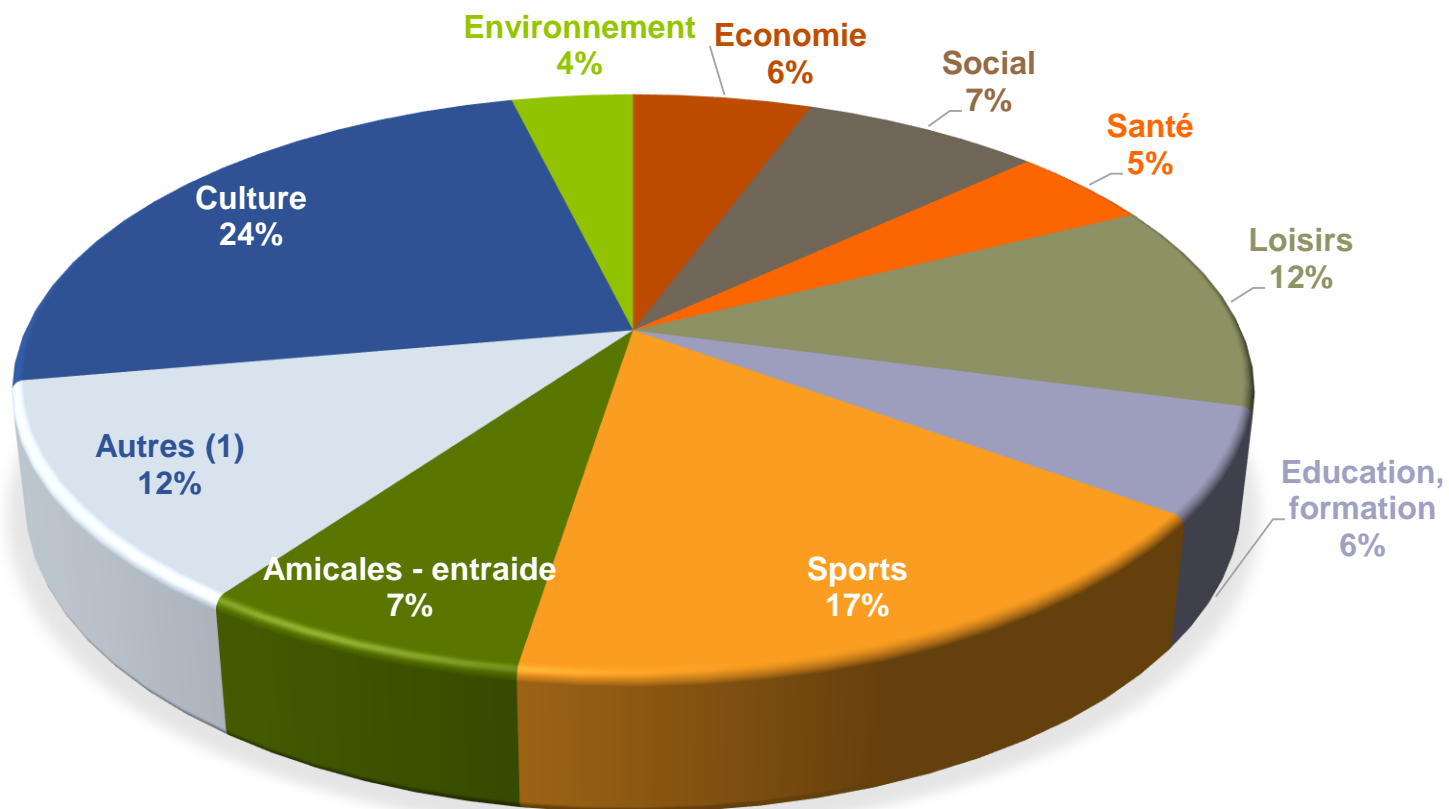
Evolution sur 25 ans



Source : Services du Journal officiel et tribunaux d'instance de Moselle, du Haut-Rhin et du Bas-Rhin.

De début septembre à fin août pour correspondre au rythme d'activité de bon nombre d'associations et pour éviter des biais significatifs constatés en fin d'année, lorsque l'on observe les créations selon l'année civile.

Objet des créations



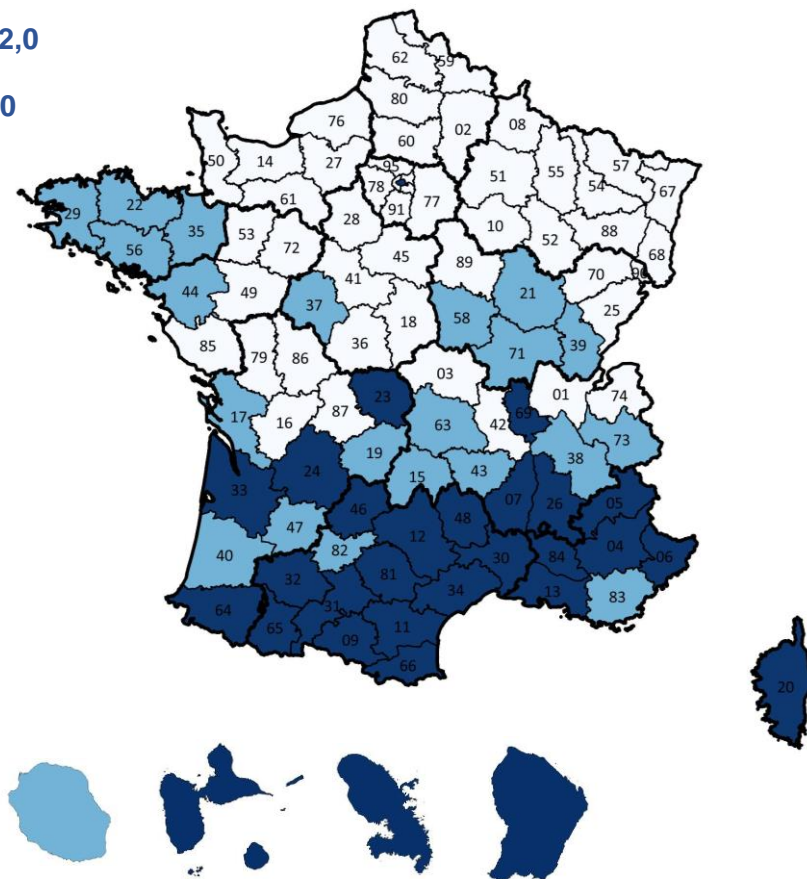
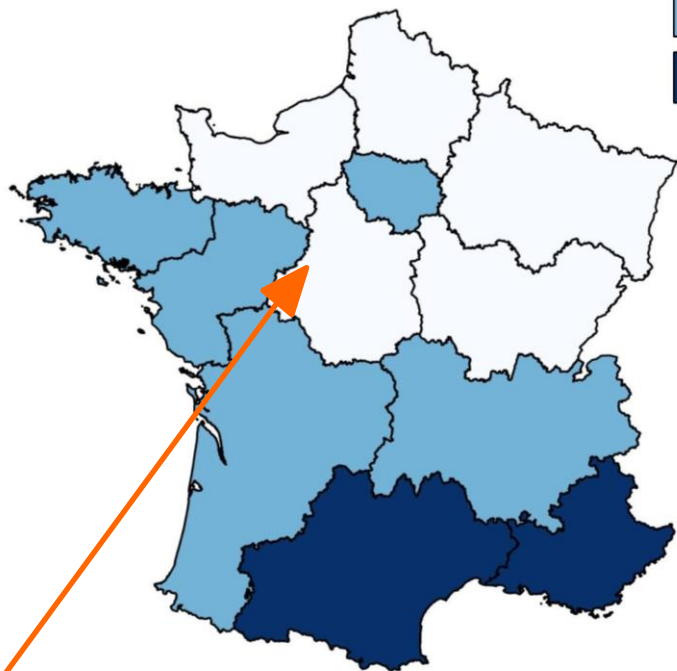
Source : Journal officiel sur la période 2014-2018. Traitement R&S sur les 10 principaux thèmes. (1) Information, communication ; activités politiques ; défense des droits fondamentaux, activités civiques ; activités religieuses, spirituelles ou philosophiques ; recherche ; armée, anciens combattants ; tourisme ; justice ; amicales, groupements affinitaires, d'entraide ; clubs, cercles de réflexion ; logement ; sécurité protection civile ; préservation du patrimoine ; divers

Densité de créations dans les territoires

Nombre annuel de créations
d'associations pour 10 000 habitants



N'est pas forcément un
indicateur du
dynamisme du tissu
associatif



Les régions au Nord présentent un ratio moins élevé que la moyenne nationale (moins de 10 créations pour 10 000 habitants par an). Cette caractéristique est partagée par la plupart des départements qui les composent (cf carte de droite).

Combien d'associations et de bénévoles?



Combien d'associations en France ?



On connaît la date de naissance d'une association, mais on ne connaît généralement pas la date de sa fin d'activité ou de sa mise en sommeil.

L'estimation de R&S à partir de 4 critères complémentaires⁽¹⁾ :

- Le nombre de créations observé sur 10 ans
- Le nombre d'associations employeurs
- Le nombre de clubs sportifs
- La pérennité des associations observée à partir du secteur du sport



1,3 million

(1) A partir des travaux de R&S, croisés avec les différentes enquêtes et informations les plus récentes.

13 millions de bénévoles aux 1001 façons d'agir

Sur place, régulièrement



Mission ponctuelle ciblée



Les réseaux sociaux
Internet solidaire



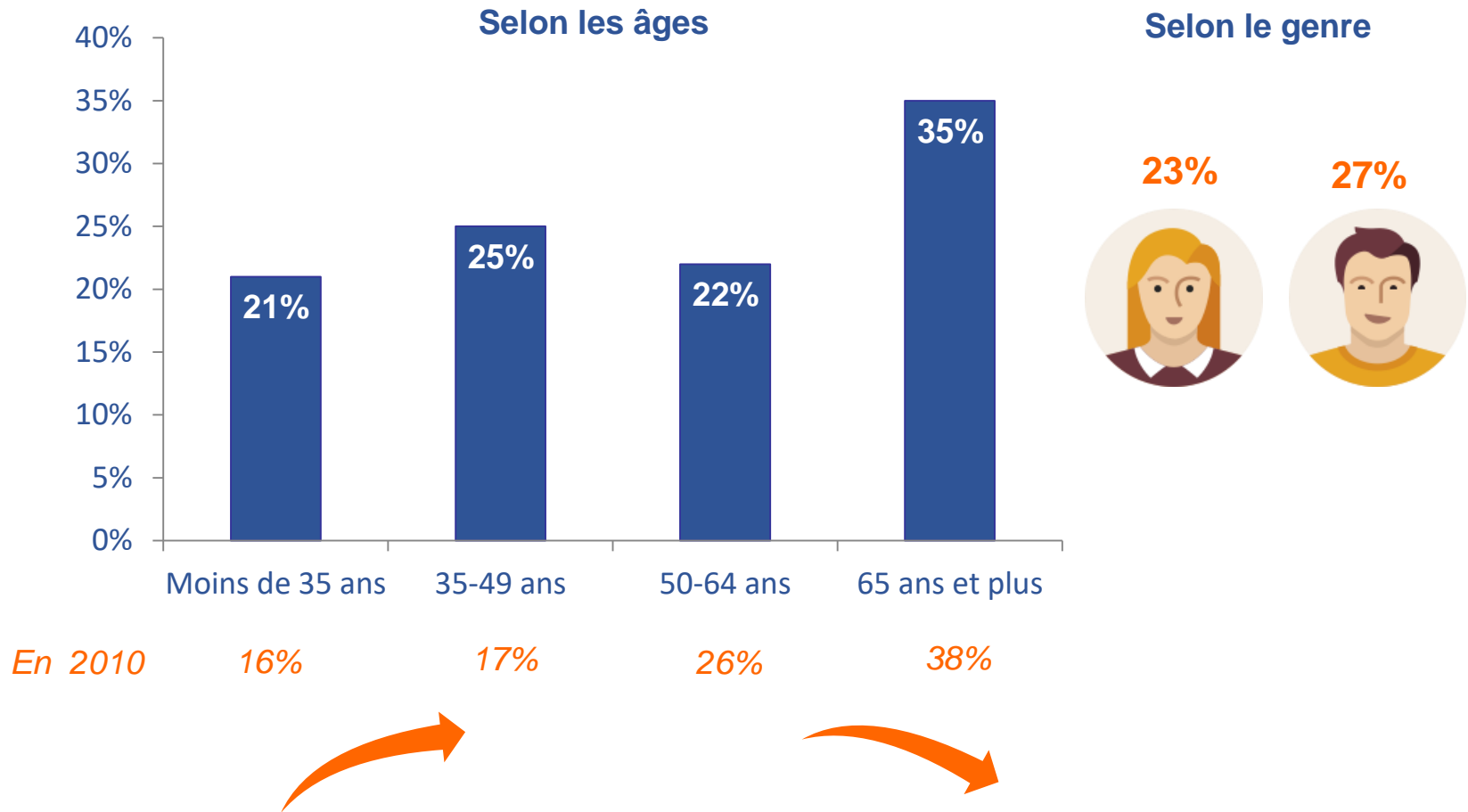
A distance :
comptabilité, dossier...



Coup de mains



25% des Français bénévoles dans une association



Sources : enquêtes IFOP 2010 – 2013 – 2016 pour France Bénévolat et Recherches & Solidarités. Prochaine enquête triennale en 2019.
Lecture : 25% de Français donnent du temps à une ou plusieurs associations ; 21% parmi les moins de 35 ans, en 2016. Ils étaient 16% en 2010, soit 5 points de plus en 6 ans.

Pour les autres mais aussi pour soi...

Les raisons de l'engagement bénévole aujourd'hui :



Bénévole aujourd'hui : nouvelles tendances



La recherche de projets et d'actions concrètes



La définition d'objectifs et l'attente de résultats



Se former, être efficace dans son action bénévole



S'appuyer sur les compétences bénévoles acquises



Plus de mobilité, diversité d'expériences bénévoles



Agir en équipe, convivialité et enthousiasme

L'emploi associatif



Avertissements au lecteur

Des changements méthodologiques ont conduit à construire une nouvelle série de données, pour les années antérieures à 2017. Une prudence s'impose pour d'éventuels rapprochements avec celles publiées antérieurement.

Les données sont présentées à l'unité près mais doivent être lues en tenant compte de la marge d'erreur inhérente à tout recensement.

Un enjeu économique et social fort

163 400 employeurs

- 13% des associations en activité
- 54% des associations employeurs ont 1 ou 2 salariés
- Plus de 8 000 associations emploient plus de 50 salariés

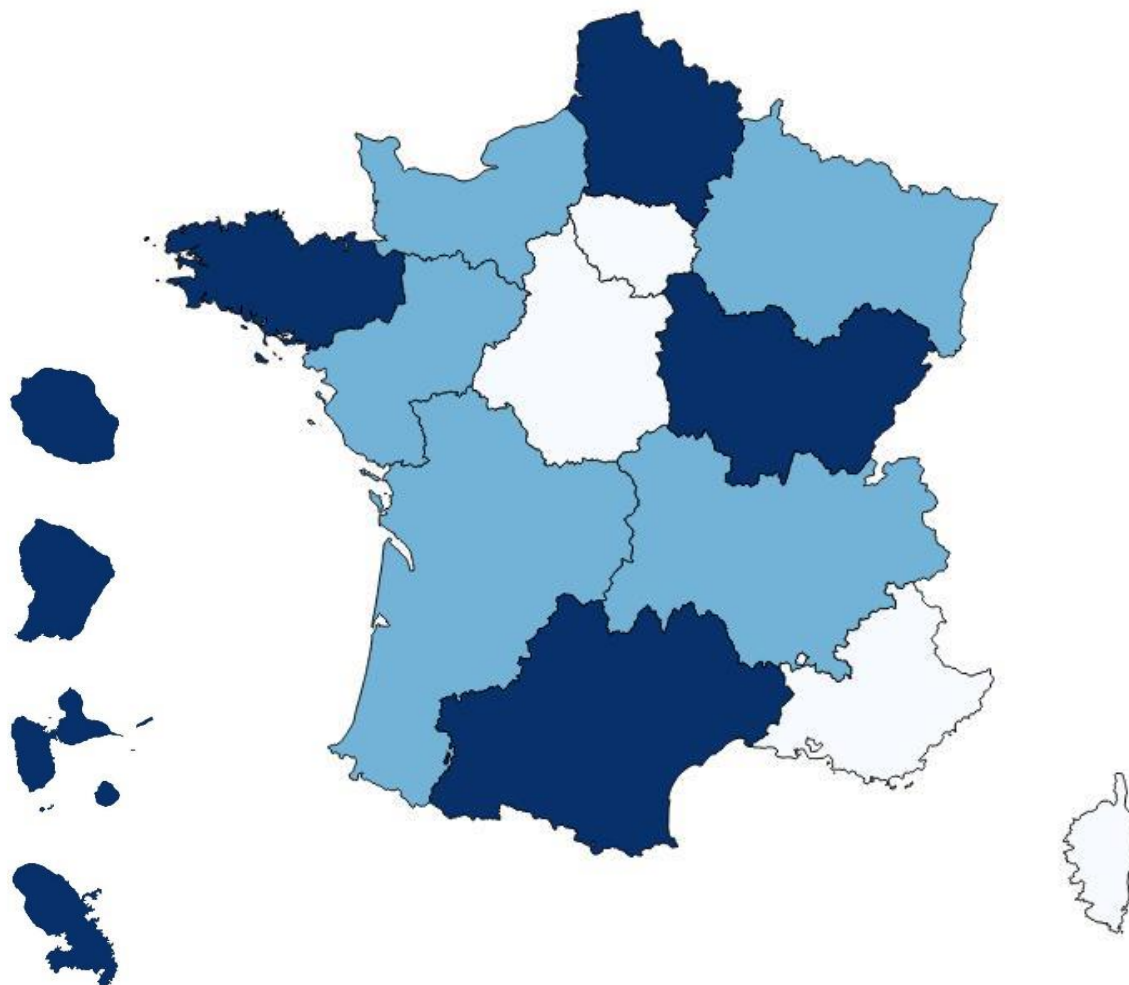
1 844 000 salariés

- 9,7% des salariés du secteur privé

39,3 milliards d'euros de salaire

- 6,8% de la masse salariale du secteur privé

Le poids de l'emploi associatif dans les régions



Part de l'emploi associatif dans l'ensemble du secteur privé en 2017 :



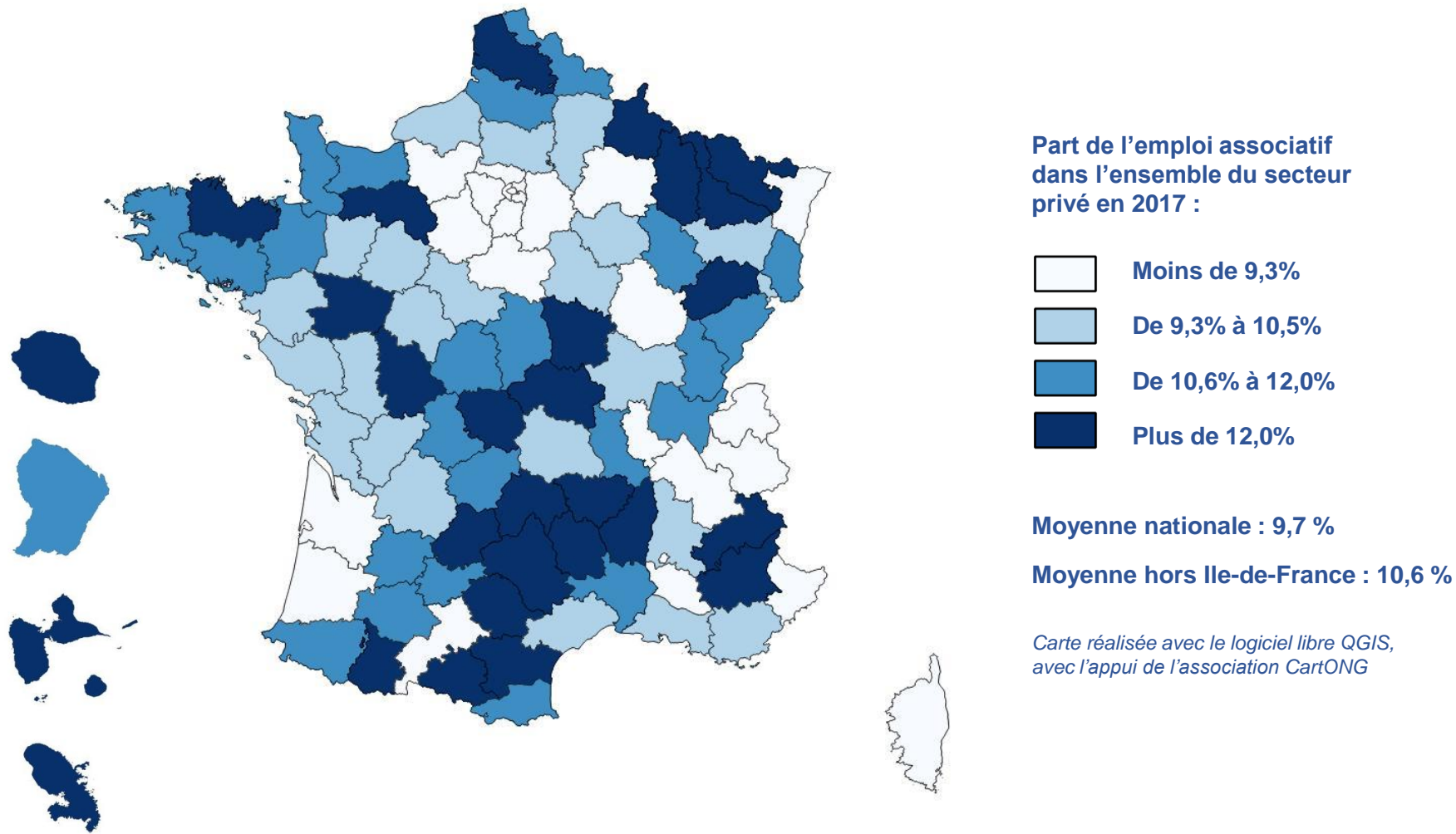
Moyenne nationale : 9,7 %

Moyenne hors Ile-de-France : 10,6 %

Carte réalisée avec le logiciel libre QGIS, avec l'appui de l'association CartONG

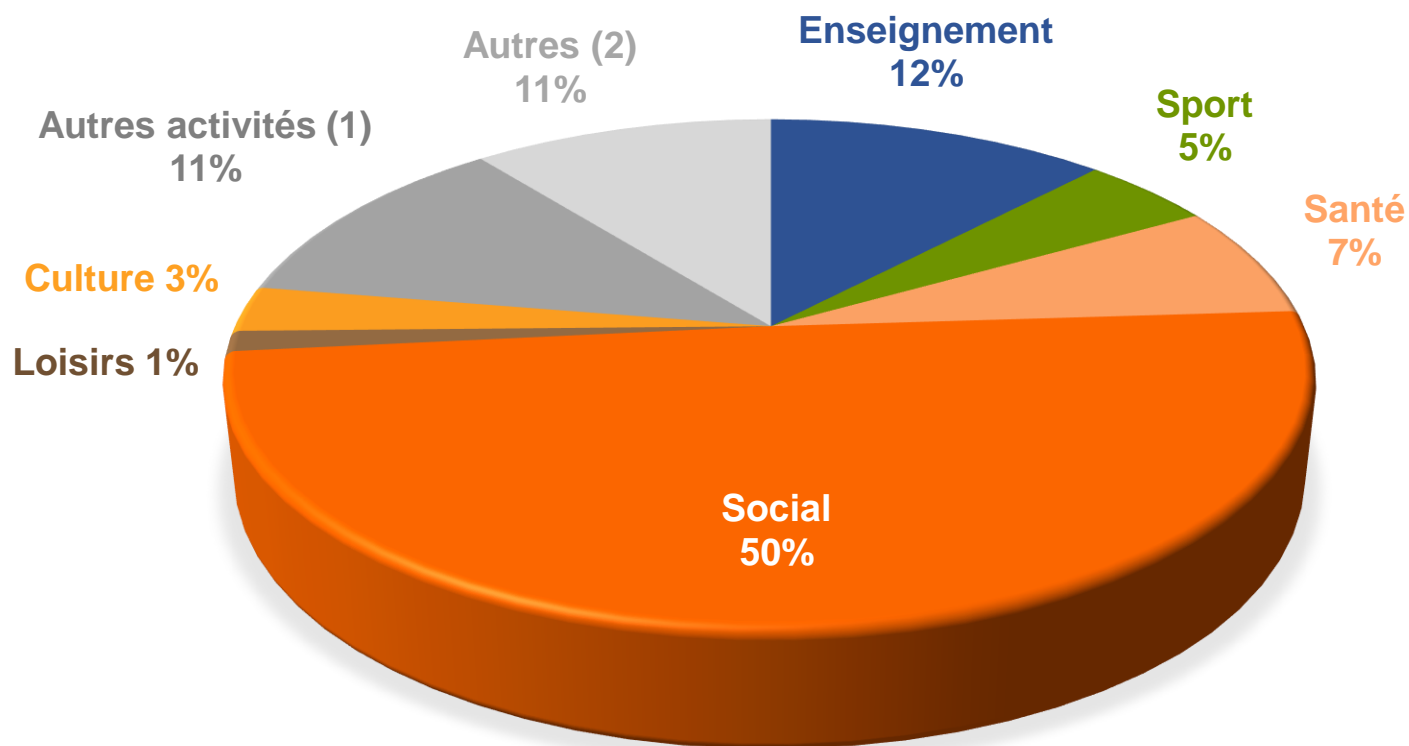
Pour aller plus loin : [Repères et chiffres clés de la vie associative en régions](#)

Une variété de situations dans les départements



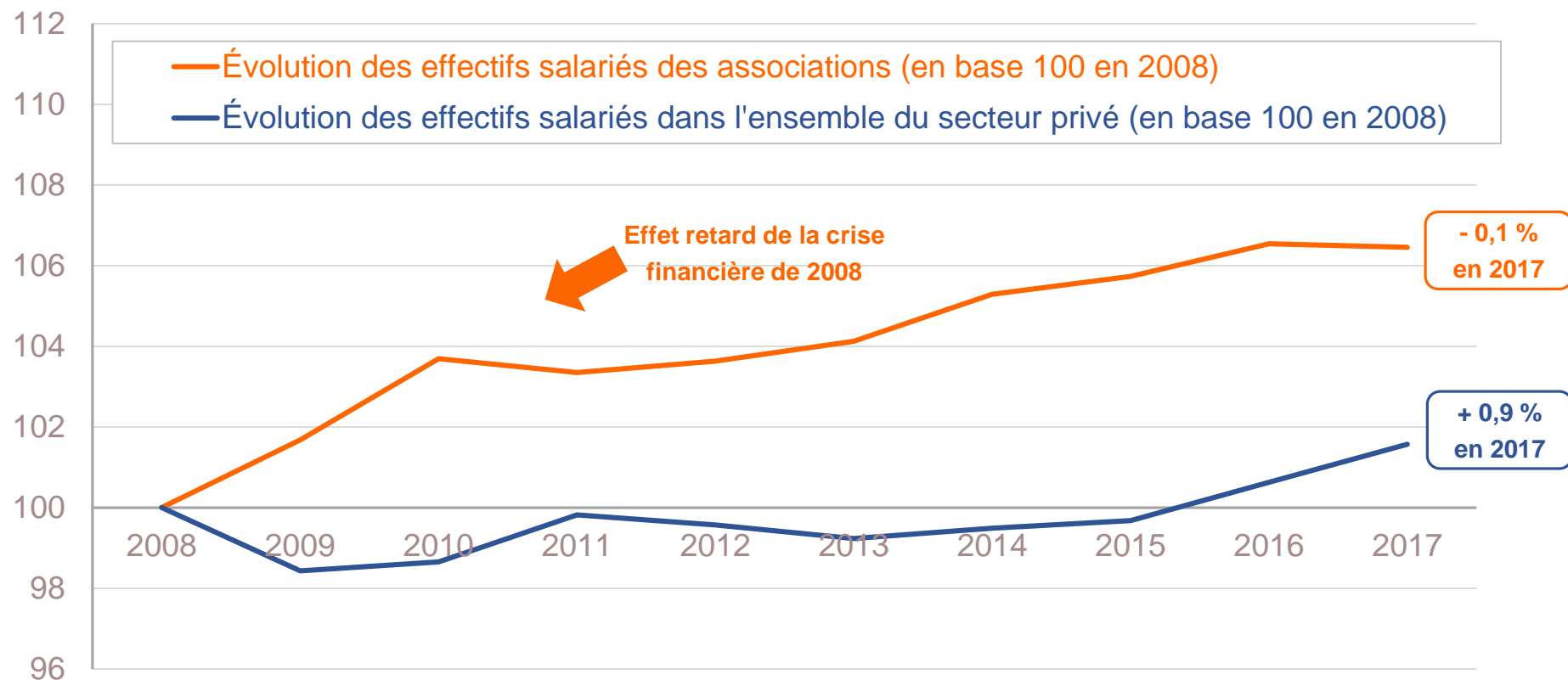
Pour aller plus loin : [Les Essentiels de la vie associative en département](#)

Les effectifs salariés par secteur d'activités



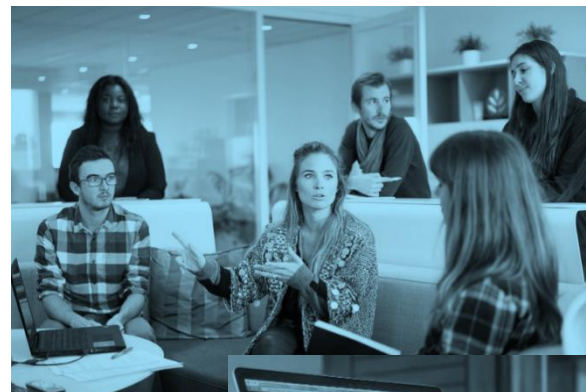
Source : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2017. Traitement R&S - L'approche par activité est construite à partir de la nomenclature des activités françaises de l'INSEE (code APE). (1) Agriculture, recherche, activités liées à l'emploi, auberges de jeunesse, tourisme... Cf. annexe 4. (2) Associations non classées ailleurs répertoriées par l'INSEE sous le code APE 9499Z.

L'emploi dans les associations et le secteur privé



Source : ACOSS-URSSAF et MSA. Traitement R&S – Lecture : Le nombre d'emplois est calculé en faisant la moyenne des 4 trimestres. Chaque emploi correspond à un salarié qui peut être à temps complet ou à temps partiel, et qui peut éventuellement être employé dans plusieurs associations. Les courbes sont construites en tendance, à partir de l'année 2008.

Où en sont les associations en France aujourd'hui ?





Enquête nationale réalisée auprès de 2 062 responsables associatifs, entre le 15 mars et le 25 avril 2018.

Echantillon national représentatif constitué d'après la méthode des quotas appliquée aux variables « budget », « emploi » et « secteur d'activité » des associations

Bilan du premier semestre 2018

Sont jugées bonnes ou très bonnes, par l'ensemble des dirigeants associatifs :

	Mai 2017	Avril 2018		
La situation financière	59%	54%		- 5 points
La situation du bénévolat (nombre, disponibilité)	45%	49%		+ 4 points
La situation générale de l'association (actions, missions...)	66%	67%		

En 2018, jugement positif moins partagé sur la situation financière.

Plus partagé sur le bénévolat : une plus forte mobilisation en compensation ?

Toujours 2/3 des associations globalement satisfaites : le même volontarisme.

Une alerte en filigrane

Sont jugées très difficiles, par l'ensemble des dirigeants associatifs :

	Mai 2017	Avril 2018
La situation financière	11%	12%
La situation du bénévolat (nombre, disponibilité)	7%	5%
La situation générale de l'association (actions, missions...)	7%	5%

De 7% d'associations en grande difficulté en 2017 à 5% en 2018 : de 90 000 à 65 000 = **25 000 associations de moins.**

Dans un contexte moins favorable (emploi en berne, situation financière plus tendue), **des disparitions en nombre.**

Un peu plus d'optimisme, vraiment ?

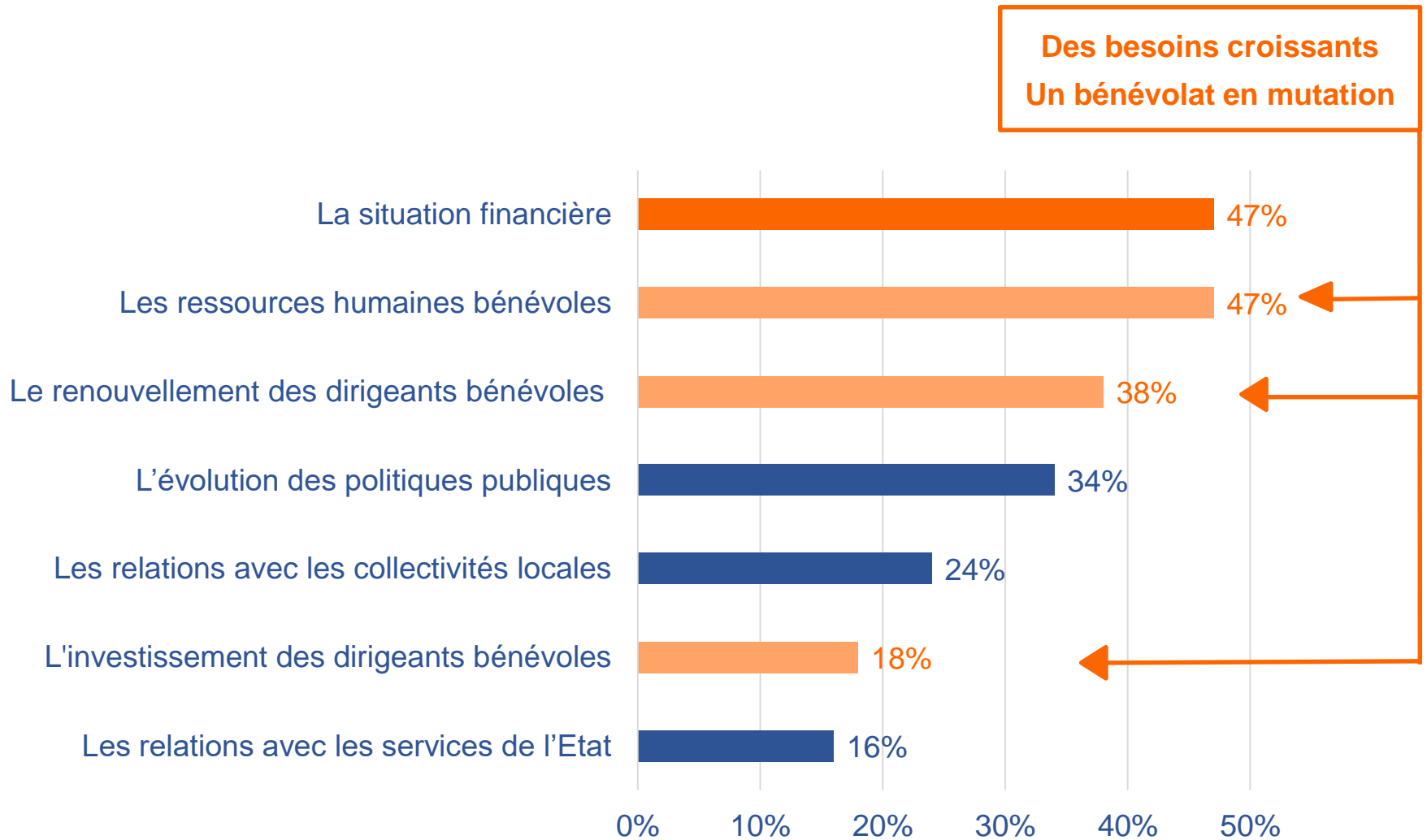
Pour les prochains mois :

	Mai 2017	Avril 2018		
La situation générale de l'association (actions, missions...) est pronostiquée bonne ou très bonne	57%	59%		+ 2 points
L'association envisage des nouveaux projets ou une extension de l'activité	59%	63%		+ 4 points

La disparition d'un certain nombre d'associations renforce mécaniquement le groupe des responsables optimistes.

Plus de porteurs de projets : parfois sous la contrainte pour maintenir des financements ou en obtenir de nouveaux (réponses aux multiples appels à projets).

Les inquiétudes demeurent



En savoir plus



R&S, un réseau d'experts au service des solidarités

Association sans but lucratif, **Recherches & Solidarités** s'est donné pour objectif d'apporter aux acteurs et aux décideurs les informations les plus récentes, avec une préoccupation de complémentarité par rapport aux travaux publiés par ailleurs. Elle s'appuie sur des données provenant d'organismes officiels et sur ses enquêtes annuelles pour produire des publications nationales, régionales et départementales, en libre accès sur www.recherches-solidarites.org

Dans la rubrique *Nos thématiques* :

- La version complète de cette 16^{ème} édition de *La France associative en mouvement*, nos autres publications nationales la vie associative, sur le bénévolat, le don d'argent, le mécénat...

Dans la rubrique *Dans les territoires* :

- Panoramas régionaux **à l'échelle des 17 régions** : l'emploi dans l'économie sociale, le secteur sanitaire et social non lucratif.
- Les *Essentiels de la vie associative dans chaque département*

Etre informé des nouvelles parutions, via la newsletter mensuelle :

marie.duros@recherches-solidarites.org

Annexe 1 : les secteurs d'activité au regard des créations

Définition des secteurs d'activités des associations nouvelles, au regard des inscriptions au Journal officiel (Répertoire National des Associations en vigueur depuis avril 2007)

Culture	Culture, pratique d'activités artistiques, culturelles
Sports	Sports et activités de plein air ; chasse, pêche
Loisirs	Clubs de loisirs, relations, action socioculturelle
Social	Interventions sociales ; associations caritatives, humanitaires, aide au développement, développement du bénévolat ; services familiaux, services aux personnes âgées
Santé	Santé, services et établissements médico-sociaux
Enseignement	Education, formation
Economie	Représentation, promotion et défense d'intérêts économiques ; conduite d'activités économiques ; aide à l'emploi, développement local, promotion de solidarités économiques
Amicales - Entraide	Amicales, groupements affinitaires, groupements d'entraide (hors défense de droits fondamentaux)
Environnement	Environnement, cadre de vie
Autres	Information, communication ; activités politiques ; défense des droits fondamentaux, activités civiques ; activités religieuses, spirituelles ou philosophiques ; recherche ; armée, anciens combattants ; tourisme ; justice ; clubs, cercles de réflexion ; logement ; sécurité protection civile ; préservation du patrimoine ; divers.

Annexe 2 : précisions méthodologiques sur l'emploi

- L'observation porte ici sur les **établissements** identifiés à partir de leur numéro SIRET, et non sur les entreprises. Dans un souci d'approche très fine de la réalité, et en lien étroit avec la méthodologie utilisée par l'ACOSS-URSSAF, les établissements sont comptabilisés en fonction de leur activité réelle : 0,25 pour les établissements actifs pendant un trimestre, 0,5 pour deux trimestres...
- Qu'il s'agisse du régime général ou du régime agricole, les **effectifs salariés** ne sont pas distingués selon qu'ils sont à temps partiel ou à temps complet, selon qu'ils sont à durée déterminée ou indéterminée. Chaque salarié compte pour un dans chacun des établissements employeurs, indépendamment de sa durée de travail. Ne sont pas comptés les salariés sans contrat (stagiaires par exemple), ni les volontaires en service civique. Les effectifs du régime général sont comptés en fonction des salariés présents en fin de trimestre, et le bilan annuel est effectué en calculant la moyenne mobile de deux trimestres consécutifs, et en faisant la moyenne de ces quatre moyennes mobiles. Les effectifs du régime agricole sont comptés tout au long de l'année, sur la base des rémunérations, et le bilan est effectué également par moyenne mobile de deux trimestres consécutifs.
- Le **secteur concurrentiel (également appelé secteur privé)** correspond à la définition retenue dans le cadre du partenariat ACOSS-INSEE-DARES. Elle exclut les établissements dont la catégorie juridique est 71 (administration de l'Etat), 72 (collectivité territoriale) ou 73 (établissement public administratif) hors 7321 (association syndicale), 7322 (association foncière urbaine), 7323 (association foncière de remembrement), 7381 (organisme consulaire) ainsi que les caisses nationales de Sécurité sociale et des établissements. Elle exclut également les établissements de la Caisse des dépôts et consignation.
- La **masse salariale** désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. Elle se distingue de l'assiette « Contribution Sociale Généralisée » (CSG) qui comprend aussi les sommes allouées au titre de l'intéressement et de la participation et certaines indemnités n'entrant pas dans l'assiette dé plafonnée.

Annexe 3 : les secteurs d'activités au regard de l'emploi

Enseignement	Enseignement primaire, secondaire, supérieur (établissements privés sous statut associatif), enseignement culturel, de disciplines sportives et d'activités de loisirs, enseignements divers, activités de soutien à l'enseignement
Sport	Activités de clubs de sport, promotion du sport, gestion d'installations sportives
Santé	Activités hospitalières, pratique médicale, dentaire, <i>autres activités pour la santé humaine</i>
Social	Voir le détail de la diapositive consacrée au secteur social
Loisirs	Activités récréatives et de loisirs
Culture	Activités liées au spectacle vivant, créations artistiques, gestion d'équipements culturels, activités audio-visuelles
Autres activités	Activités des organisations patronales et consulaires, des organisations professionnelles, politiques, religieuses, activités des syndicats de salariés, recherche, activités liées à l'emploi, tourisme, activités agricoles...
Activités des organisations associations n.c.a. (non classées ailleurs)	Il s'agit du code APE 94.99Z, catégorie « fourre-tout » de l'INSEE intitulée <i>autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire</i> .

Cette répartition repose sur la Nomenclature d'Activités Françaises (NAF) de l'INSEE, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008. Les codes APE correspondant à chaque secteur peuvent être communiqués sur demande.

Avec le soutien du groupe MACIF



LE GROUPE MACIF, LE POUVOIR D'AGIR AU CŒUR DE LA SOCIÉTÉ

Le modèle mutualiste de la Macif est fondé sur le principe de l'intelligence collective : l'individu est au service du collectif et le collectif au service de l'individu. Sans actionnaires ni capital à rémunérer, le groupe Macif réinvestit ses profits dans l'intérêt commun. Ainsi, ses 5 millions de sociétaires ont le pouvoir d'agir ensemble pour ce qu'ils considèrent essentiel pour eux mais aussi pour une économie plus sociale et solidaire.

AGIR RESPONSABLE

La Macif s'engage concrètement et durablement au cœur des territoires pour faire avancer la société dans tous les domaines : responsabilité sociale, environnement, diversité... Son action se traduit par des programmes innovants et des dispositifs de solidarité mutualiste qui contribuent à faire bouger les lignes.

Avec ces avancées, la Macif donne du sens à son modèle économique qui a vocation à conjuguer solidarité, responsabilité et humanisme. À la clé, la volonté de promouvoir une économie sociale, solidaire et citoyenne, conduite au plus près des réalités terrain.

RÉSOLUMENT MUTUALISTE, LE GROUPE MACIF PLACE LE SOCIÉTAIRE AU CŒUR DE SES ACTIONS

De ce principe, la Macif tire sa ligne de conduite : « le pouvoir d'agir sur l'essentiel ».

Le pouvoir d'agir à titre individuel, en donnant à ses sociétaires-clients la possibilité de choisir des garanties et des services adaptés pour protéger ce qui leur est essentiel : leur vie, leurs proches, leurs biens. Et le pouvoir d'agir collectivement, au bénéfice de l'intérêt commun et d'une société plus solidaire et plus responsable.

Entreprise d'assurance citoyenne et engagée, la Macif construit depuis près de 60 ans cette relation de confiance durable fondée sur l'écoute, l'expertise et la qualité de services.

DES OUTILS NUMERIQUES POUR FAVORISER L'ENGAGEMENT CITOYEN

Pour permettre à tous de faire vivre la solidarité dans les territoires, le groupe Macif s'est associé au réseau d'experts Recherches & Solidarités, acteur reconnu et apprécié dans le secteur pour lancer en mai 2017, Diffuz, une plateforme solidaire 100 % gratuite. Sa vocation ? Donner aux citoyens français le pouvoir d'agir en matière de solidarité en leur proposant une nouvelle forme de bénévolat plus flexible, autour de microdéfis à relever partout en France. Diffuz est une réponse concrète aux attentes des 40 % de Français qui ont envie d'agir. Soutenue par six grandes structures françaises solidaires (les Restos du Cœur, le Samusocial de Paris, le Secours populaire français, Unis-Cité, France Nature Environnement, et Unicef France), cette initiative permet la rencontre entre les citoyens et les associations.